

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture

Edito

PA2011 ET LA MONTAGNE

Les soutiens spécifiques à la montagne ont eu pour motif principal la compensation des désavantages naturels. Et en fin de comptes la volonté d'équilibrer, tant que faire se peut, les revenus des exploitations où qu'elles se situent. C'est donc à l'origine une préoccupation de l'ordre du social. Avec PA 2011, un souci supplémentaire bien réel s'ajoute à la préoccupation sociale. Le risque apparaît dans certaines régions d'un déchire-

ment de la toile tissée par les exploitations agricoles à travers tout le territoire. Or l'occupation décentralisée du pays est un objectif constitutionnel. Les mesures de politique agricole permettront-elles de garantir à long terme cet objectif ?

L'article consacré à la PA2011 dans ce Gest'Alpe INFO tente de présenter quelques conséquences de ce projet pour la montagne et explique la position de Prométerre à ce sujet.

Jean-Luc Kissling 

Technique

EPANDAGE DE COMPOST SUR LES ALPAGES

Concernant les contributions d'estivage, l'apport d'engrais solides ne provenant pas de l'alpage n'est pas interdit a priori, mais les directives de l'Office fédéral de l'agriculture font mention d'une autorisation du service cantonal compétent. Il n'y a pas d'inconvénient à des épandages de compost dans les alpages pour autant qu'ils soient effectués dans le respect des règles élémentaires d'une fertilisation équilibrée.

Vu que le compost est à considérer comme un engrais (OSubst, Annexe 4.5), il convient d'adapter les épandages aux éléments nutritifs déjà présents dans le sol et aux besoins des plantes, en suivant les recommandations de fumure :

épandage conseillé d'environ 10 tonnes de matière fraîche de compost, soit environ 15 m³ par ha et au plus tôt tous les 3 ans sur la même surface. Si des engrais de ferme sont déjà utilisés, les apports de compost doivent être calculés en conséquence par un bilan de fumure afin de ne pas dépasser les besoins des plantes en éléments nutritifs. Par contre, aucun épandage de compost n'est permis dans un bas-marais d'importance nationale ou dans le périmètre de sa zone-tampon (règles de la protection de la nature).

Règles et limites d'épandage :

Epandage libre comme engrais (sans bilan de fumure, ni inscription au registre des preneurs)

- reprise inférieure à 5 tonnes de matière sèche de compost, soit moins de 15 m³ de compost par année et par preneur

(dispense du registre et de la preuve du besoin);

- sur le pâturage concerné : aucun épandage de fumier ne provenant pas de l'alpage, ni fertilisation avec des engrais de fond (PK) issus du commerce, lors de la même année ou sur la même surface d'épandage durant 3 ans (pas de surfertilisation).

Épandage conditionnel comme engrais (bilan de fumure et inscription au registre des preneurs)

- reprise supérieure à 5 tonnes de matière sèche de compost, soit plus de 15 m³ de compost par année et par preneur;

- inscription dans le registre des preneurs de l'installation de compostage (*OSubst, Ann, 4.5*);

- établissement obligatoire d'un bilan de fumure pour l'alpage (preuve du besoin) dont copie doit être remise à la Préfecture avant l'épandage : dose conseillée 15 m³ par ha avec un intervalle minimum de 3 à 4 ans sur la même surface;

Utilisation exceptionnelle pour l'amélioration du sol (inscription au registre des preneurs)

lioration du sol (inscription au registre des preneurs)

- inscription dans le registre des preneurs de l'installation de compostage (*OSubst, Ann.4.5*);

- utilisation du compost comme amendement ou substrat organique destiné à la reconstitution du sol ou à la protection contre l'érosion : dose conseillée de 80 à 150 m³ par ha;

- L'épandage de compost en dehors des règles qui figurent ci-dessus sera sanctionné, cas échéant, par une réduction des contributions d'estivage octroyées par le Service de l'agriculture.

Attention : certains cahiers des charges de la production agricole (labels etc.) peuvent restreindre l'usage de compost. Les exploitants d'alpage prenant du compost sont eux-mêmes responsables et sont priés de s'en informer préalablement !

Pour tout renseignement ou conseil adressez-vous à votre conseiller agricole de Prométerre ou au Secrétariat Gest'Alpe.

Formation

3E SALON DES ALPAGES AUX DIABLERETS : « QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE ALPESTRE DANS LA POLITIQUE AGRICOLE 2011 ? »

Organisée conjointement par Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre sous la bannière Gest'Alpe, la troisième édition du salon des alpages, en tant que lieu de rencontre des acteurs de l'économie alpestre, a accueilli un bon millier de visiteurs les 7 et 8 octobre derniers.

« Quelle place pour l'économie alpestre

dans la politique agricole 2011 ? », c'est à cette question que Manfred Bötsch (directeur de l'OFAG), Peter Gfeller (président des PSL) et Luc Thomas (directeur de Prométerre) ont tenté de répondre durant la conférence-débat.



« Quelle place pour l'économie alpestre dans la politique agricole 2011 ? », c'est à cette question qu'ont tenté de répondre les orateurs.

Frédéric Delattre, ingénieur agronome au GIS Alpes du Nord de Chambéry a été invité au débat pour apporter un éclairage sur la situation dans un pays de l'UE. A l'issue des exposés, Messieurs François Margot, secrétaire de l'ADPE et Blaise Chablaix, agriculteur au Sépey sont venus renforcer le débat animé par Claude Défago de Radio Chablais.

Les thèmes techniques exposés sous forme de posters ont suscité un intérêt plus mitigé, ceci malgré la qualité des documents.

Bien que cette forme de présentation semble adaptée au public professionnel, il est toutefois difficile de jauger son impact formatif.



Lors de la présentation de différents posters, les participants ont pu se renseigner sur différents thèmes techniques.

L'excursion sur l'alpage de la Lé, au pied du massif du Pic Chaussy a été par contre très bien suivie. Sous la conduite de Didier Girard, les participants ont pu confronter le point de vue de la commune, du service des améliorations foncières et de ProNatura à propos de l'avenir des surfaces alpestres.

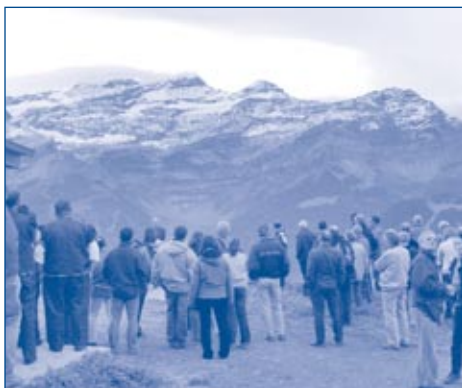
Nouveauté pour cette troisième édition, la projection de films thématiques. Trois sujets illustrant les activités pastorales ont été présentés durant l'après-midi de



Le Tyrol du Sud, hôte d'honneur de ce troisième salon, démontre un fort attachement aux traditions. L'adaptation réussie aux règles européennes qu'a subi cette communauté de montagne, doit faire garder un certain optimisme pour l'avenir.

vendredi. Une deuxième session a été répétée le samedi matin, après la projection du film de l'hôte d'honneur. L'affluence de spectateurs a dépassé toutes les attentes des organisateurs.

La participation d'une délégation forte de 100 personnes, en provenance du Sarntal (Tyrol du Sud), hôte d'honneur de ce troisième salon a été très chaleureuse. La démonstration d'un fort attachement aux traditions a marqué l'esprit des visiteurs du salon.



Une soixantaine de personnes en excursion sur l'alpage de la Lé.



Les animations du samedi avec marché paysan, exposition de bétail en provenance du Pays-d'Enhaut, présentation de matériel professionnel et d'artisanat ont de nouveau fait le plein de visiteurs. La présence massive du public démontre un intérêt particulier pour les activi-

tés agricoles et pastorales et doit inciter encore plus les professionnels à profiter de ces moments pour mieux faire connaître leurs activités et leurs produits.

Jean-François Dupertuis, Prométerre 🐄

Politique

LA MONTAGNE A L'AUNE DE PA 2011

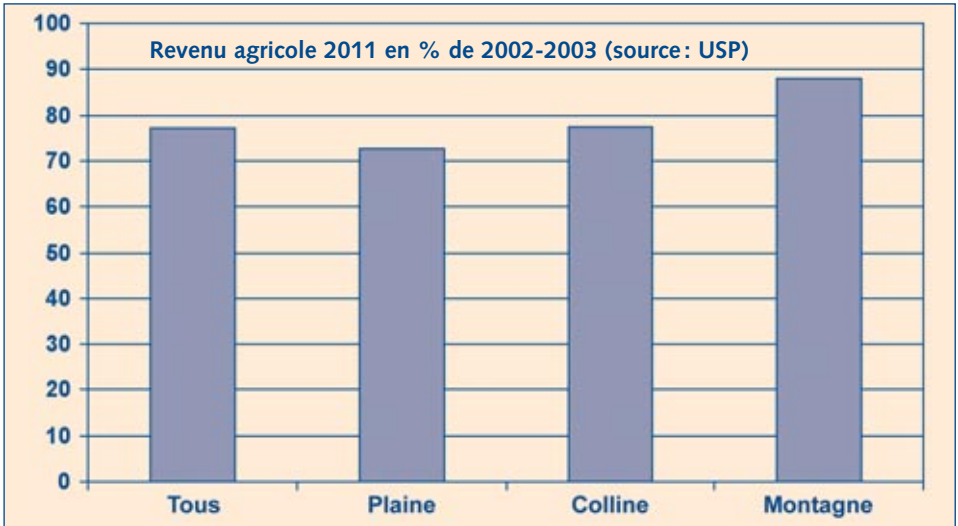
Ce qui est déjà décidé

La suppression du contingentement laitier va représenter un véritable séisme pour les producteurs de lait et pour l'ensemble de l'agriculture suisse. L'OFAG a commandé plusieurs études pour analyser les conséquences de cette dérégulation des quantités, notamment auprès de l'EPFZ et des stations fédérales Agroscope. Toutes les études signalent que la baisse du prix du lait qui va inéluctablement s'ensuivre mettra sous pression les exploitations qui travaillent dans des conditions de production défavorables. Tel est en particulier le cas de trop petites structures, d'exploitations trop endettées, de mise en valeur du lait produit générant trop peu de valeur ajoutée. Jugeant toutefois que les possibilités d'améliorer la compétitivité de la production laitière et fromagère de notre pays en sortant du contingentement public étaient réelles

et porteuses à terme, les organisations agricoles ont admis cette déréglementation, tout en comptant expressément sur les mesures de soutien du marché contenues dans la loi sur l'agriculture. Il faut rappeler ici que l'Europe, qui est si volontiers citée comme cible pour les prix à la production, conserve, elle, son système de contingentement.

Ce qui est prévu dans PA 2011

Avec PA 2011, le Conseil fédéral entend poursuivre à marche forcée la progression de l'agriculture vers le « paradis » de la libre concurrence. Après la suppression du contingentement, il a maintenant l'intention de réduire drastiquement ou supprimer le solde des soutiens indirects alloués jusqu'ici au marché. C'est ainsi que, dans le domaine de la production animale, seraient purement et simplement supprimés à fin 2008, le supplément de non-ensilage, les aides à la promotion des ventes des produits laitiers dans le pays, les aides à l'exportation de bétail et de fromage, ainsi que la régulation des importations de beurre.



Quant au supplément versé pour le lait transformé en fromage, il serait réduit de moitié.

Les montants économisés sur les soutiens du marché seraient convertis en paiements directs. A raison de Fr. 200.- depuis 2007, puis de Fr. 600.- depuis 2009, chaque UGBfg, y compris les troupeaux laitiers aurait droit à la prime. Afin d'épauler plus particulièrement les zones de montagne, l'accent serait mis également sur les aides à la garde des animaux dans des conditions difficiles (GACD). La limitation à 20 UGB par exploitation serait remplacée par une limite dégressive de la zone des collines à la ZM 4 de 1,6 à 0,8 UGBfg/ha d'herbage. Les nouveaux taux par unité progresseraient dans une fourchette selon les zones de Fr. 10.- à Fr. 150.-

Au titre d'autres mesures d'appoint, il est prévu un accroissement de 10 millions de francs des contributions d'estivage. Enfin, une ordonnance sur la désignation des produits provenant de la région de montagne, devrait permettre d'augmenter la valeur ajoutée dans cette région.

Pour leur part, les organisations agricoles, dont la nôtre, proposent en outre d'introduire une base légale permettant de stimuler le partage du travail entre les exploitations de montagne et les autres.

Ce que nous en pensons

L'agriculture a relevé le pari de prendre elle-même, par le truchement des inter-professions et des organisations de producteurs, le relais dans le domaine de la gestion des quantités de lait. Elle pouvait cependant légitimement compter sur les autres mesures d'accompagnement que le Conseil fédéral entend aujourd'hui démanteler. Quelques rappels s'imposent à cet égard.

Dans son message à l'appui de PA 2002, le Conseil fédéral s'exprimait en ces termes: «*Le supplément versé pour le lait transformé en fromage représente la clé de voûte de la nouvelle organisation du marché laitier. (...) Cela permettra de maintenir le niveau actuel des exportations en dépit des dispositions restrictives de l'accord agricole de l'OMC*».

Les paysans ont le sentiment de ne plus pouvoir compter sur les promesses ou du moins les intentions affirmées par l'autorité, à quelques années d'écart seulement.

On sait que les aides au marché déploient un effet de levier important sur le revenu paysan. Un franc public affecté à la transformation en fromage en génère plus de deux sur le revenu. Un franc alloué sous forme de paiement direct n'entraîne bien sûr pas ce phénomène multiplicateur. Il s'ensuit que l'argent public investi sous cette dernière forme perd beaucoup de son efficacité.

A l'heure où l'on cherche dans tous les domaines une meilleure efficacité des fonds publics, la solution retenue n'est guère rationnelle.

Notifiés dans la « boîte verte », la plupart des soutiens du marché sont considérés du point de vue de l'OMC comme ce qu'ils sont, c'est-à-dire des mesures en faveur de l'occupation décentralisée du territoire et d'entretien du paysage rural, soit une contribution à l'accomplissement des tâches multifonctionnelles de l'agriculture.

De ce point de vue également, il n'y a aucune raison de s'attaquer à ces mesures.

Conclusions

Selon l'Union suisse des paysans, le revenu des agriculteurs de montagne va baisser en comparaison des années 2002-2003 de près de 10 à 15 %. Il est vrai que dans les autres zones, la baisse sera plus considérable encore. (cf graphique) Après les efforts déjà entrepris par la branche, de telles atteintes supplémentaires au revenu des agriculteurs ne sont pas tolérables. La baisse des prix est censée accroître la compétitivité des exploitations, seules celles qui ont des coûts de production suffisamment bas pouvant continuer de produire. Or, toujours selon le rapport de consultation, les paysans, au lieu de cesser d'exploiter parce qu'ils ne gagnent plus leur vie correctement, se serrent la ceinture, consomment moins et continuent leur métier. Jusqu'à quand ?

J.-L. Kissling, secr. général Prométerre

Nous nous exprimons ici au conditionnel car nous ne désespérons pas de faire changer les choses à la suite de la procédure de consultation, tant l'opposition à ces démantèlements est unanime de la part des organisations agricoles.

Agenda

Février 2006 : Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Ecole d'agriculture de Grange-Verney, Moudon. Sujet et date exacte seront publiés dans l'Agri.

26 août 2006 : Journée des Alpes du Jura Vaudois et Alpes sans Frontières

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos

demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.



**Pour tout renseignement ou remarque,
adressez-vous à votre conseiller agricole
ou au secrétariat Gest'Alpe :**

Michael Brühlmann

Av. des Sports 48, 1400 Yverdon,

tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90,

e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch